

Évaluation à mi-parcours d'Horizon Europe et perspectives d'avenir  
Contribution du Centre National de la Recherche Scientifique

Acteur historique de la recherche et de l'innovation en Europe, le CNRS est le premier organisme bénéficiaire des programmes-cadres européens depuis leur création il y a bientôt 40 ans. L'organisme se félicite de l'importance croissante des programmes successifs, contribuant à renforcer l'espace européen de la recherche et à accroître le rayonnement de la recherche européenne à l'échelle internationale.

A l'heure où les défis d'envergure mondiale exigent de plus en plus de science, cette consultation revêt des enjeux stratégiques majeurs, tant pour les prochaines années d'Horizon Europe que pour le 10<sup>ème</sup> programme-cadre.

Ce document présente les principales recommandations du CNRS sur les différents volets du programme en cours afin d'en assurer une plus grande efficacité et de poser les bases du prochain.

Elles peuvent se résumer comme suit :

- La place de la **recherche fondamentale** doit dépasser le cadre de l'ERC, outil remarquable dont il faut poursuivre le développement, et être **renforcée** dans l'ensemble du programme ;
- La **dérive des projets collaboratifs du pilier 2 vers des TRL élevés** doit être **corrigée** et la **fourchette des TRL attendus élargie**, afin de laisser davantage de place à la recherche fondamentale ;
- Le financement de **projets collaboratifs blancs** dans les clusters du pilier 2 doit être promu afin d'encourager les projets **créatifs** et **exploratoires** ;
- Les orientations stratégiques en matière d'**infrastructures** doivent davantage **impliquer** les **acteurs pilotes nationaux** ;
- L'objectif de **simplification** de mise en œuvre administrative des projets doit être **poursuivi** selon l'approche « aussi simple que possible mais aussi ajusté que nécessaire », à l'encontre du format unique ;
- Un effort d'**ouverture des partenariats** aux **communautés académiques** est indispensable pour permettre leur meilleure appropriation des préoccupations du monde industriel ;
- De manière générale, le programme cadre devrait **gagner en agilité**, en rendant les processus de programmation et de décisions **plus transparents**, les processus d'évaluation **plus ouverts** et en **priviliégiant le dialogue** entre les parties prenantes (scientifiques, agences exécutives, Commission européenne).

## 1. Le programme Horizon Europe

Avec un budget significativement augmenté et une architecture plus lisible, le CNRS considère que le programme **Horizon Europe a succédé avec succès à Horizon 2020**. La délimitation en trois piliers ainsi que la continuité entre les deux programmes facilitent sa compréhension et son appropriation par les acteurs de la recherche. Malgré ces améliorations, les opportunités de coopération et de financements offertes par le programme-cadre européen restent insuffisamment appréhendées par nos communautés. Pour répondre à la fois aux attentes de ses chercheurs et aux objectifs de la Commission européenne en matière de recherche et d'innovation, le CNRS partage ci-après son appréciation des différents instruments d'Horizon Europe.

### 1.1 Les piliers d'Horizon Europe

#### Pilier 1

##### ▪ ERC

L'excellence est un critère essentiel pour assurer le leadership de la recherche et de l'innovation européenne. Le CNRS réitère son **profond attachement** au **Conseil Européen de la Recherche**, seul véritable programme de soutien de l'Union européenne à la **recherche fondamentale**. Le CNRS recommande un **renforcement** des financements de type **ERC-Synergy** qui pallient le défaut de soutien dans l'ensemble du programme aux projets collaboratifs de petite taille, agiles et adaptés aux spécificités de la recherche fondamentale.

Il demande à ce que la **dotation** du programme soit augmentée à la **hauteur** des défis que l'Europe a pour ambition de relever ; le **soutien à la recherche fondamentale** en tant qu'élément moteur de la compétitivité européenne **ne devrait pas être une option ni une variable d'ajustement**.

##### ▪ Actions Marie Skłodowska-Curie

La poursuite dans Horizon Europe du programme *Marie Skłodowska-Curie Actions*, dans un format similaire à celui d'Horizon 2020, a favorisé une **transition fluide** et **l'adhésion des communautés** à ce programme qui permet des coopérations de haut niveau et une formation des jeunes chercheurs et chercheuses auprès des meilleures équipes.

##### ▪ Infrastructures

Fers de lance de la recherche de pointe, les infrastructures sont des **outils essentiels** pour **soutenir l'excellence** et **structurer l'espace européen de la recherche**. Le CNRS recommande de **renforcer l'investissement** dans les infrastructures de recherche (IR), et en particulier celles de la feuille de route d'ESFRI.

Le CNRS exprime de **fortes perplexités** sur la **simultanéité des appels** relatifs aux infrastructures **engageant l'ensemble des IR à des réponses multiples sur l'ensemble des destinations**. De surcroît, les objectifs de plus en plus ambitieux et complexes au regard des financements limités, et la rigidité des règles d'accès transnational génèrent une importante pression, poussant les équipes de recherche à **survendre les capacités** de leurs **projets et engendrant la création de consortia beaucoup trop larges pour être efficacement gérés**. Ces biais vont à l'encontre d'une démarche de qualité, garante d'excellence.

La stratégie européenne de soutien aux infrastructures de recherche doit s'appuyer sur des financements plus ciblés, visant à **renforcer** leurs capacités d'**accès** (tant pour les acteurs publics que privés) mais aussi leurs **capacités de recherche**, et à assurer leur développement international.

**La conception et la mise en œuvre de cette stratégie doit davantage impliquer les organismes pilotes des infrastructures aux niveaux nationaux.**

## Pilier 2

Le CNRS adhère au projet de soutenir la recherche et l'innovation pour répondre aux besoins des citoyens et atteindre les objectifs de développement durable. Cette volonté est en phase avec la stratégie de l'organisme de répondre aux défis sociétaux identifiés dans son propre Contrat d'Objectifs et de Performance (2019-2023) et qui recourent les thématiques des six clusters du pilier 2.

Le CNRS **salue** en particulier l'existence du cluster dédié aux **thématiques des sciences humaines et sociales** dont l'apport est indispensable pour accompagner les sociétés à faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain (démocratie, transition énergétique, changement climatique...).

Le CNRS réaffirme la **plus-value des projets collaboratifs** du programme-cadre qui incitent à la collaboration entre recherche et industrie. Les **projets collaboratifs** doivent **rester au cœur du programme-cadre** car ils participent efficacement à la construction de l'Espace européen de la recherche. Ils doivent également évoluer vers des sujets plus ouverts afin d'être en capacité de répondre aux besoins futurs de la recherche tout en continuant à assurer la compétitivité de l'Union européenne d'aujourd'hui.

Le CNRS exprime néanmoins sa **préoccupation** sur la **dérive** des appels à projet du pilier 2 vers des **TRL élevés**, véritables **obstacles** à la participation des acteurs de la **recherche fondamentale aux projets collaboratifs**. Partie intégrante de la chaîne de valeur de l'innovation, la **recherche fondamentale** est une **composante absolument essentielle** des réponses aux défis globaux et sociétaux que l'Europe s'est engagée à relever. Une dimension de recherche fondamentale trop faible dans les projets collaboratifs du pilier 2 amoindrit les capacités d'innovation et de réponse de l'Europe aux crises de demain.

Aussi, afin de redonner aux projets collaboratifs du pilier 2 des capacités prospectives, le CNRS appelle la Commission européenne à **corriger cette dérive en abaissant significativement le niveau d'entrée de TRL dans les projets collaboratifs du pilier 2**. **Élargir la fourchette de TRL** dans les projets collaboratifs est **essentiel** pour motiver l'implication plus large des différentes communautés de recherche et, ce faisant, garantir l'impact des projets.

Si la structuration en clusters thématiques contribue à une meilleure lisibilité du programme, et si les différents appels à projets permettent de focaliser les travaux sur des questions précises, l'ensemble conduit à **limiter l'apport des approches exploratoires**.

Pour accroître la flexibilité du pilier 2, le CNRS demande de créer des appels à **projets collaboratifs blancs** dans chacun des six clusters du pilier, afin de :

- Permettre la création de **consortia plus agiles et plus diversifiés couvrant tout le spectre de TRL** que ceux permis par les appels insuffisamment dotés tels que les *ERC Synergy* ou les *EIC Pathfinder* ;
- **Ouvrir les champs thématiques** de chacun des clusters à des problématiques connexes non ciblées dans les appels actuels ;
- **Créer plus de synergies** entre les clusters, en particulier entre les clusters 2 & 3 et 5 & 6.

Le CNRS regrette enfin :

- La **baisse marquée du budget alloué à la sécurité** du **cluster 3** dont les appels focalisés sur des questions géopolitiques tendent à occulter des approches scientifiques plus ouvertes ;
- La **part trop réduite dans le cluster 4** des appels à projets orientés sur la **recherche spatiale** (astronomie, astrophysique), par rapport à ceux fléchés sur des problématiques industrielles ;
- Une **trop grande exclusivité donnée aux aspects strictement ruraux** des questions agricoles et environnementales **du cluster 6** alors que ces questions sont également importantes dans d'autres milieux (urbains, océans...) ;
- Un **manque de prise en compte** des aspects de **recherche fondamentale** dans les thématiques "**océans**" et "**milieux côtiers**" **du cluster 6**, et ce malgré l'accent mis sur ces thématiques dans la mission "*Restore our ocean and waters*" et le partenariat "*Blue economy*".

### Pilier 3

Le CNRS salue la création du Conseil Européen de l'Innovation (EIC), **apportant plus de clarté** au programme. Cette clarification permet aux chercheurs de mieux comprendre les enjeux attendus et de **projeter leurs recherches dans des perspectives d'innovation**. Dans l'ensemble, l'instrument répond bien aux besoins de l'Europe de renforcer le continuum recherche-innovation, tout en offrant aux jeunes pousses issues de la recherche un soutien et un label européens de poids dans leur mise sur le marché tant à l'échelle européenne qu'internationale.

Le CNRS souligne que l'instauration du « **Right To React** » dans les appels de l'EIC représente un **véritable progrès** dans le processus d'évaluation, contribuant à augmenter significativement la qualité des projets et à renforcer le dialogue entre les scientifiques et la Commission européenne. Le CNRS souhaite connaître l'impact de ce pilote afin d'envisager son application à d'autres appels.

Le succès des lauréats *ERC Proof of Concept* dans les appels de l'EIC démontre la **pertinence de soutenir le lien entre recherche fondamentale et innovation de rupture**. L'aspect « blanc » des appels *EIC Pathfinder*, qui fait tant défaut dans le pilier 2, attire naturellement les communautés du CNRS.

Malgré cette attractivité, le CNRS exprime sa forte préoccupation sur les dispositions relatives à la **propriété intellectuelle** (PI) pour les projets *Pathfinder* et *Transition*, imposant aux organismes de recherche publics de se départir de leur droit de propriété. Le CNRS demande à la Commission européenne de réviser les règles de PI de l'EIC en **revenant aux règles standards d'Horizon Europe**.

Promoteur engagé de l'innovation de rupture, et en particulier le développement des *deeptech*, le CNRS rappelle que **l'agenda d'innovation ne doit exclure aucune discipline** ni aucun projet de rupture. A ce titre, il regrette que **l'innovation sociale**, pourtant inscrite à l'agenda d'innovation européen, ne se

retrouve pas suffisamment dans les appels de l'EIC. L'innovation en tant qu'élément de réponse aux défis d'envergure mondiale (climat, santé, biodiversité, énergie) ne saurait faire l'économie des analyses et éclairages des communautés de recherche en sciences humaines et sociales.

## 1.2 Renforcement des aspects transversaux

Le CNRS salue la volonté de la Commission européenne d'inciter les déposants à adopter des comportements respectueux des principes d'égalité et ouverts aux évolutions de la société dans l'organisation et le déroulement de leur projet.

### ▪ Genre

Le CNRS **approuve le *Gender Equality Plan*** en tant que critère d'éligibilité des projets européens. Cette mesure est en phase avec la politique du CNRS.

Des efforts restent néanmoins à être développés, notamment pour :

- Assurer une **égalité** H/F dans les **fonctions de responsabilités** au sein des projets ;
- Agir également sur les **biais de genre** dans les **comités d'évaluation**.

La prise en compte de la notion de **genre** dans la construction même de l'**objet de recherche nécessite** encore une **impulsion** et un **accompagnement**, notamment en matière de sensibilisation, de formation, de méthodologie et d'échange de pratiques.

### ▪ Sciences Humaines et Sociales (SHS)

La politique de la Commission européenne d'impliquer davantage les SHS dans l'ensemble des projets européens s'aligne avec la stratégie du CNRS. Il n'en demeure pas moins important de maintenir des appels spécifiquement ciblés sur les SHS comme le cluster 2 actuel.

Deux efforts ont néanmoins été identifiés pour **stimuler** et **faciliter l'engagement des communautés de recherche en sciences humaines et sociales** dans les programmes européens :

- Rendre **plus lisibles** les **attentes** de la Commission européenne quant à l'implication des SHS dans les appels à projets du pilier 2 et susciter leur **participation** quand celle-ci est **pertinente** ;
- Encourager l'**intégration pleine et complète** des SHS dès la conception des projets en explicitant dans les programmes de travail l'implication requise de ses acteurs.

### ▪ Science ouverte

L'exigence de science ouverte dans les projets européens est en ligne avec la politique du CNRS. Outre faciliter la réutilisation des données et résultats de recherche et étendre leur accès à d'autres communautés, cette politique facilite le dialogue science-société. Le CNRS **soutient les efforts** visant à harmoniser les directives et les politiques de science ouverte en Europe et à les **promouvoir au-delà du cadre européen**. L'appropriation des pratiques de la science ouverte dans les laboratoires impose une politique de **soutien sur le long terme**, dotée de moyens et d'outils adaptés à la **diversité des communautés** de recherche.

Pour réussir la transformation des pratiques de la recherche vers la science ouverte, la Commission européenne devrait aller plus loin :

- En redoublant d'**efforts dans la sensibilisation** des acteurs aux enjeux de science ouverte dans les projets européens ;
- En **facilitant sa mise en œuvre**, notamment au regard de la diversité des pratiques et des stratégies des différentes parties prenantes au sein des consortia ;
- En **promouvant le modèle Diamant** de publications, en particulier en soutenant le développement de plateformes vertueuses au sein de l'Espace européen de la recherche ;
- En encourageant explicitement la stratégie de **non cession des droits d'auteurs** lors de la soumission d'articles auprès d'éditeurs.

Enfin, le CNRS réaffirme son **soutien** à la mise en œuvre du *European Open Science Cloud (EOSC)* qu'il considère comme une initiative phare de l'Europe en matière de science ouverte. Néanmoins, à ce jour, les chercheurs ne sont pas suffisamment en mesure de se saisir de cet **outil ambitieux et indispensable**. Le CNRS encourage la Commission européenne à déployer tous les **efforts de communication, de dialogue** et de **pédagogie** nécessaires pour **faciliter les synergies** entre les **parties prenantes** au projet afin de répondre aux besoins et aux attentes des communautés scientifiques.

#### ▪ Impact

La notion d'impact, devenue de plus en plus prégnante dans l'évaluation des projets européens, est entendue par nos communautés. Néanmoins, ce concept nécessite d'être **défini plus clairement**, notamment au regard de la diversité des parties prenantes et des objectifs des projets.

L'impact ne doit par ailleurs pas être considéré uniquement en termes économiques (création d'emplois et de richesses) mais doit également intégrer des aspects sociaux et collectifs (**avancement des connaissances**, du bien-être, accès à la culture...), a fortiori dans les projets à forte composante de recherche fondamentale.

## 2. Les nouveautés introduites dans Horizon Europe : Missions et Partenariats

#### ▪ Missions

Le CNRS reconnaît dans les Missions d'Horizon Europe la volonté de promouvoir la participation des citoyens et le développement de synergies parmi une diversité d'acteurs, pour développer des solutions à des défis sociétaux majeurs.

Si l'intention est louable, force est de constater que ces outils **restent mal appréhendés** par nos communautés scientifiques, du fait en particulier de leur lancement tardif. Relativement isolées du reste du programme-cadre et adressées essentiellement aux collectivités territoriales (régions, villes) en charge de les piloter, les Missions gagneraient à être **mieux promues** auprès des communautés académiques afin d'y **intensifier la place de la recherche**.

#### ▪ Partenariats

Attaché à la valorisation des connaissances et aux partenariats entre les acteurs académiques de la recherche et les acteurs industriels, le CNRS accorde une attention particulière aux Partenariats d'Horizon Europe. Si la réduction du nombre de partenariats et leur rationalisation apportent plus de clarté au programme, ces objets demeurent mal appréhendés par nos communautés.

Les spécificités des partenariats (règles de participations, programmations stratégiques) gagneraient à être plus transparentes et harmonisées.

L'équilibre des pouvoirs entre acteurs industriels et acteurs académiques au sein des partenariats se traduit là encore, par des **orientations stratégiques décourageant** la participation des **communautés académiques**. Fort de son expérience dans la relation avec les entreprises, le CNRS soutient que la **recherche fondamentale** est un **élément clé** du développement et de la mise en œuvre des solutions aux **problématiques mondiales** et à la **compétitivité industrielle** européenne.

Le CNRS reconnaît dans le processus **d'adhésion aux partenariats**, une **clé d'entrée efficace** dans leurs réseaux ; l'adhésion aux partenariats représente une valeur ajoutée par rapport aux clusters du pilier 2. Le CNRS recommande cependant de limiter et de réguler les tarifs d'adhésion à ces partenariats qui peuvent être un frein pour certaines communautés.

**Tant pour les Missions que pour les Partenariats, un effort de communication et de pédagogie apparaît essentiel pour motiver la participation des communautés de recherche académiques.**

### 3. Mise en œuvre et simplification

#### ▪ Programmes de travail

La **consultation des parties prenantes** dans la définition des programmes de travail devrait être **primordiale** ; elle garantit une vision holistique des besoins des communautés de recherche. Pour autant, le processus actuel d'élaboration des programmes ne permet pas l'implication des acteurs de terrain : circulation surprotégée des drafts, inégalités d'accès aux textes, délais d'analyse et de réponse intenable rendent le processus peu transparent, discréditant le projet européen auprès des chercheurs.

Le CNRS demande à la Commission européenne de **réviser** le procédé d'élaboration des programmes de travail afin de le rendre **plus transparent et ouvert**, avec un **calendrier réaliste**.

#### ▪ Processus d'évaluation

Le CNRS invite la Commission à optimiser de manière générale les délais d'évaluation des projets européens. Participant à la démobilisation des chercheurs vis-à-vis du programme cadre, les délais d'évaluation **anormalement élevés** observés dans les premières années d'Horizon Europe, **compromettent des étapes importantes** de la mise en œuvre des projets, en particulier le **recrutement de jeunes chercheurs**.

S'agissant de l'évaluation à l'aveugle (*blind evaluation*), pilote introduit au début d'Horizon Europe, le CNRS appelle la Commission européenne à apporter davantage de soutien aux bénéficiaires dans la mesure où cette méthodologie implique une rédaction des propositions très différente. Là encore, le CNRS souhaite connaître l'impact de ce pilote.

#### ▪ Mise en œuvre des projets financés

Le CNRS soutient la volonté de simplification administrative engagée par la Commission européenne dans Horizon Europe et salue certaines initiatives comme l'introduction de l'approche corporative des règles sur l'ensemble de ses programmes de financement, la continuité des principes d'éligibilité des dépenses par rapport à H2020 et l'exploration du financement forfaitaire.

Toutefois, le CNRS souhaite proposer quelques pistes d'amélioration qui faciliteraient davantage la gestion des projets financés par le programme-cadre. Les principales sont détaillées ci-dessous.

○ *Convention de subvention annotée HE*

Le CNRS souhaite la **finalisation rapide de la Convention de subvention annotée** (« *Annotated Model Grant Agreement* »). Ce document est le principal document de référence des bénéficiaires pour la mise en œuvre des projets financés. Son incomplétude deux ans après le début de la programmation engendre des risques d'erreurs importants dans leur mise en œuvre.

○ *Coûts de personnel*

Le forfait plafonné des jours productifs imposé par la Commission européenne pour le calcul du taux journalier (i.e. 215 jours/ an) ne reflète pas la réalité des coûts encourus par le bénéficiaire. La prise en compte du temps productif réel de l'agent, calculé selon la réglementation du bénéficiaire et la situation effective de l'agent, serait plus opportun pour le CNRS.

○ *Prise en compte des démarches environnementales des bénéficiaires*

Les achats de matériels contribuent fortement à l'empreinte environnementale des activités de recherche. Le CNRS souhaiterait que les règles d'éligibilité des dépenses participent **aux efforts de réduction de l'impact environnemental** de la recherche.

- Les règles d'éligibilité actuelles rendent difficile la justification d'achats de consommables réalisés en masse ou de dépenses liées aux fluides. La possibilité d'appliquer des clés de répartition en fonction de leur utilisation pour le projet permettrait de réduire les coûts et leur impact.
- Le CNRS souhaite que les règles d'éligibilité facilitent la justification de frais liés à la maintenance et à la réparation d'équipements achetés neufs ou d'occasion.

○ *Coût de facturation interne*

S'agissant des coûts de facturation interne ou autres formes de coûts de plateformes (salles blanches, animaleries etc.), le CNRS souhaiterait plus de précision de la part de la Commission européenne sur l'éligibilité ou l'inéligibilité de certains postes, par exemple ceux donnant lieu à l'établissement de clés de répartition).

○ *Financement forfaitaire*

Si le **financement forfaitaire** (*Lump Sum*) répond à une volonté de simplification administrative, il a des **répercussions importantes** tant sur le montage et le suivi des projets que sur leur **mise en œuvre scientifique** (limitation des risques affectant la confiance entre les partenaires, sur-segmentation des projets). Le CNRS demande que certains points soient encore clarifiés notamment **les modalités d'évaluation des aspects techniques et budgétaires des propositions**, les conditions de paiement en fonction de l'achèvement des Work-Packages et l'objet des contrôles et audits pouvant être menés sur les aspects techniques et financiers des projets financés. Le CNRS recommande fortement qu'une **évaluation approfondie** de l'**impact** du financement forfaitaire sur la conduite scientifique des projets, tant individuels que collaboratifs, **précède son élargissement** à davantage d'appels d'offre du programme.



- *Audits*

Les éléments concernant les règles d'audits n'ont pas été communiqués jusqu'ici. Le programme indicatif d'audit était un document très apprécié sous H2020 et **sa publication rapide** pour Horizon Europe est nécessaire. Les bénéficiaires ont besoin de connaître ces règles dès le début de la mise en œuvre des projets financés afin de les mener au mieux.

- **Synergie avec les autres programmes européens**

Le CNRS invite la Commission européenne à engager une profonde **réflexion** sur l'**opérabilité des synergies** entre différents programmes européens, en particulier avec les **fonds structurels d'investissement**. Rendus complexes faute d'un alignement entre les modalités de financement, ces synergies représentent encore à ce jour un **levier sous-exploité** pour renforcer les capacités de recherche et d'innovation européennes.

#### 4. Perspectives d'avenir

Le CNRS en tant qu'organisme de recherche pluridisciplinaire a pour mission de mener des recherches visant à l'avancement de la science et œuvrant pour le progrès économique, social et culturel en faisant bénéficier la société dans son ensemble aux avancées scientifiques accomplies. Ses missions s'inscrivent ainsi complètement dans la construction de l'Espace Européen de la Recherche dans laquelle il s'est engagé depuis sa création et il continuera à le faire avec énergie.

L'**excellence** scientifique est la **pièce angulaire** de la recherche essentielle pour assurer le **leadership** de la recherche et de l'innovation européenne. Le CNRS souhaite que soient **poursuivies et renforcées** les actions du **Conseil Européen de la Recherche** ; il réitère son soutien aux actions visant à soutenir les **Infrastructures de Recherche** et aux outils de **formation par la recherche** des programmes **MSCA** qui doivent perdurer dans le prochain programme-cadre.

Comme l'a démontré la crise sanitaire de 2020, le CNRS réaffirme que la recherche fondamentale est une composante essentielle de la solution aux défis globaux et sociétaux que l'Europe s'est engagée à relever. Il soutient que la **recherche fondamentale** constitue une **source** à laquelle **se nourrit le secteur industriel** et qu'une dimension de recherche fondamentale trop faible dans les projets européens collaboratifs amoindrit les capacités d'innovation et de réponse aux défis globaux et crises de demain.

- Le CNRS demande à la Commission européenne de déployer **plus de projets à bas TRL** pour l'ensemble des appels du prochain programme-cadre.

Le CNRS réaffirme la plus-value des **projets collaboratifs** du programme-cadre qui incitent à la collaboration entre recherche et industrie, entre États membres et associés. Les **projets collaboratifs doivent rester au cœur des programmes cadres** tout en évoluant vers des **formes plus ouvertes** et plus **souples** afin de pouvoir s'adapter aux besoins futurs et continuer à assurer la compétitivité de l'Union européenne. Ces appels doivent résulter de concertations avec toutes les parties prenantes de l'Europe de la recherche.

- Le CNRS demande à la Commission européenne de **réviser les processus d'élaboration des programmes de travail** afin de les rendre plus transparents et ouverts, avec un calendrier raisonnable permettant aux parties prenantes d'y contribuer davantage.
- Afin de faire émerger un ensemble d'idées nouvelles, sources d'innovations, le CNRS appelle la Commission européenne à **ouvrir** pour chacun des défis sociétaux, des **appels à projets collaboratifs blancs** dont la finalité et l'impact soient définis par les consortia eux-mêmes.

Les projets collaboratifs rassemblant de larges consortia et soutenus par des budgets importants permettent d'aborder des **sujets interdisciplinaires** nécessitant une complémentarité d'expertises avec des forces conséquentes. Il n'en reste pas moins que des « **petits** » **projets collaboratifs** avec un nombre restreint de partenaires peuvent être **plus réactifs** sur des sujets émergents et de rupture.

- Le CNRS propose de déployer dans le prochain programme-cadre des appels à projets **collaboratifs blancs avec un nombre restreint de partenaires** sur des thèmes disciplinaires de rupture.

En associant dans les projets d'Horizon Europe des partenaires d'États membres de l'Union européenne mais également des partenaires d'États associés et de pays tiers, le programme-cadre est un acteur majeur de la construction du projet européen.

- Le CNRS **soutient l'ouverture d'Horizon Europe** à des partenaires non-associés et propose de **poursuivre cet élargissement** dans le prochain programme-cadre.